

**39ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**ESWATINI**

(Genève, le 8 novembre 2021)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation d’Eswatini et la remercie pour la présentation de son rapport national. Nous nous félicitons des progrès notés par les mécanismes des droits humains de l’ONU et encourageons les autorités d’Eswatini à poursuivre leurs efforts. Nous partageons toutefois les préoccupations sérieuses exprimées par d’autres délégations et par des mandataires des procédures spéciales quant à la situation des droits civils et politiques dans le pays.

Ma délégation souhaite formuler les six recommandations suivantes à Eswatini :

1. Protéger les défenseurs des droits de l’homme, journalistes et tous militants sociaux ;
2. Faire cesser immédiatement les violences des forces de l’ordre et d’autres restrictions prises contre les personnes faisant usage de leurs droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association ;
3. Ratifier les protocoles facultatifs se rapportant aux deux principaux Pactes internationaux relatifs aux droits humains, ainsi que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale
4. Prévoir des mesures concrètes en vue de l’abolition de la peine de mort ;
5. Interdire la discrimination fondée sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre et décriminaliser les relations entre personnes du même sexe ;

Le Luxembourg souhaite beaucoup de succès à Eswatini dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1min 25sec ; n. 35 ; 08.11.21 matin]*